



FONDS DE SOLIDARITÉ ILEPS (FSI)

Dossier de demande - Année 2024-2025

Le Fonds de Solidarité ILEPS (FSI) est un prêt d'honneur remboursable dans les 5 ans qui suivent la fin de la scolarité.

PIÈCES À FOURNIR :

- Formulaire de demande complété
- Copie de l'avis d'imposition 2023 des parents de l'étudiant (parent 1 et parent 2 si séparés/divorcés)
- Courrier de motivation
- Pour les candidats boursiers, copie de la notification de bourse

DOSSIER COMPLET À ENVOYER À :

ILEPS
Demande FSI
13 Boulevard de l'Hautil
95 092 CERGY-PONTOISE Cedex

Ou par mail :
à s.gravelet@ileps.fr

Tarifs de scolarité en 1^{ère} année si bénéficiaires du FSI calculés selon le quotient familial Montants susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de demandes

Quotient familial *	Inférieur à 10 000 euros	Entre 10 000 et 15 000 euros	Entre 15 000 et 20 000 euros	Au dessus de 20 000 euros
Licence Pro CPSS	2 000 euros	2 500 euros	3 000 euros	4 000 euros
Licence Sciences de l'Education	2 000 euros	2 500 euros	3 000 euros	4 000 euros
Licence STAPS	3 700 euros	4 200 euros	4 700 euros	5 700 euros

* Quotient familial = Brut imposable/Nombre de parts

Ces demandes seront examinées par une commission sur 3 sessions :

21 juin, 9 juillet 2024 et 6 septembre 2024

Un mail de réponse sera adressé à l'étudiant après examen de la demande.

Il sera accompagné du contrat de prêt sur l'honneur à nous retourner signé.

Aucun renouvellement n'est prononcé systématiquement, un nouveau dossier est à constituer chaque année s'il y a lieu.



FONDS DE SOLIDARITÉ ILEPS (FSI)

Formulaire de demande - Année 2024-2025

ÉTUDIANT DEMANDEUR

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Formation demandée : Licence STAPS Licence Sciences de l'Éducation Licence Pro CPSS

Êtes-vous actuellement boursier ? oui, joindre copie de la notification non

Avez-vous fait une demande de bourse auprès du Crous pour 2024-2025 ? oui non

Joindre copie de la notification conditionnelle de bourse

Qui est le financeur ? Parent(s) Étudiant

RESPONSABLE FINANCEUR

Situation familiale des parents : Mariés/Pacsés Séparés/Divorcés Famille monoparentale/Veuf(ve)

Foyers fiscaux de rattachement de l'étudiant (précisez noms et adresses)

Parent 1 :

Parent 2 (si séparés/divorcés) :

Revenu fiscal de référence pour 2023

Parent 1 :

Parent 2 (si séparés/divorcés) :

Impôt sur le revenu payé par le foyer fiscal en 2023

Parent 1 :

Parent 2 (si séparés/divorcés) :

AUTRES ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE

Fratrie scolarisée dans l'enseignement privé en 2023-2024 (précisez la classe) :

Logement : Résidence universitaire Appartement Domicile familial

Cadre réservé à la direction

Date de commission :

Avis :